

ARRETE n° 273/2024

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté de création de la régie d'avances temporaire 1441/2012 « projet SuReCi » du 11 octobre 2012 ;

arrête,

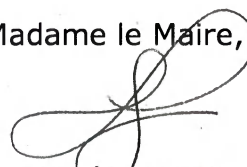
- ARTICLE 1^{er} - Il est mis fin à la régie d'avance temporaire « SuReCi » pour la prise en charge des dépenses réalisées dans le cadre du projet SuReCi et installée au service Prévention et Citoyenneté au 29 avenue Kennedy à Mulhouse.
- ARTICLE 2 - Cette régie temporaire a fonctionné du 02 novembre au 20 décembre 2012.
- ARTICLE 3 - L'avance de 3 000 € est supprimée.
- ARTICLE 4 - Le compte de dépôt de fonds au Trésor est supprimé.

ARTICLE 5 - La suppression de cette régie prend effet le 14/02/2024.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de la Ville de Mulhouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 14 février 2024

Madame le Maire,



Michèle LUTZ



Destinataires

- Le Service de Gestion Comptable de la Ville de Mulhouse
- Sous-préfecture, transmission Ixbus
- Secrétariat Général
- Service des Finances

